



CONSEIL de VOYAGES

Voyage: 8 erreurs à ne pas faire !

Vous prévoyez faire un voyage à l'étranger? Pour que tout se déroule sans anicroche, assurez-vous de ne pas commettre d'impairs. Voici huit erreurs à ne pas faire!



1. Omettre d'appeler la société émettrice de sa carte de crédit.

Imaginez: en voyage à Paris, vous décidez d'acheter dans les magasins... jusqu'à ce qu'on vous avise que votre **carte de crédit** est bloquée! Pourtant, vous n'avez pas dépassé votre limite de crédit. Impossible? Hélas, non.

Dans le but de contrer une possible fraude, les institutions financières n'hésitent pas à geler le compte de leurs clients lorsque les transactions portées sur leur carte leur semblent inhabituelles.

La solution pour prévenir cette situation cauchemardesque: aviser les émetteurs de toutes vos cartes de crédit que vous partez en voyage. Vérifiez également la date d'expiration de vos cartes et les crédits disponibles. Et munissez-vous de deux cartes de crédit, histoire de ne pas être pris au dépourvu.

2. Arriver sans réservation d'hôtel.

Atterrir dans une ville étrangère, sans réservation d'hôtel, risque d'être toute une aventure. En effet, chercher un endroit où dormir, alors que vous êtes fatigué et sous l'effet du **décalage horaire**, peut être particulièrement angoissant et irritant. Vous serez sans doute tenté de choisir le premier hôtel aperçu, qui ne correspondra pas nécessairement à vos goûts ni à votre budget. Et encore faut-il qu'il y ait des chambres vacantes. Bref, pour éviter ce stress inutile, réservez au moins la première nuit.

3. Ne pas faire affaire avec une agence de voyages.



CONSEIL de VOYAGES

Un voyage représente une grosse dépense. Alors, mettez toutes les chances de votre côté. Vous pouvez choisir Internet pour vous informer et préparer votre itinéraire. Mais pour finaliser le tout, rien ne vaut l'expertise d'un agent de voyages, surtout s'il y a plusieurs éléments à gérer, tels les correspondances, les vols, les hôtels et la location de voiture, ou simplement si vous ne voyagez pas souvent. Il vous conseillera, entre autres, à propos des vaccins, du transport, de l'hébergement et des sites à voir, il ciblera vos besoins et vos goûts pour vous éviter des erreurs coûteuses ou désagréables, et il dénichera de bons tarifs – souvent meilleurs que ceux affichés dans Internet.

De plus, vous gagnerez du temps: il peut boucler la transaction rapidement, alors que vous devrez y consacrer de nombreuses heures si vous prenez tout en charge. Vous serez aussi mieux protégé. En effet, la loi oblige les agences de voyages québécoises à détenir un permis de l'Office de la protection du consommateur (OPC) et à déposer les sommes perçues en fidéicommis jusqu'à ce que le voyage ait lieu. Chaque agent de voyages doit aussi détenir un certificat individuel remis par l'OPC. En cas de faute ou d'erreur commise par l'agent ou de faillite de l'agence, vous aurez droit à une compensation, ce qui n'est pas le cas si vous effectuez vous-même vos transactions sur Internet

4. Ne pas se procurer un permis de conduire international.

Vous prévoyez louer une voiture lors de votre prochain voyage à l'étranger? Le permis de conduire international (PCI) sera alors un précieux allié, quelle que soit votre destination. Sachez qu'il n'est pas requis dans tous les pays, notamment en France et en Amérique du Nord (sauf en Géorgie). Mais, même si un pays ne requiert pas de PCI, l'entreprise de location de voitures avec laquelle vous ferez affaire peut l'exiger.

Il constitue une preuve que vous détenez un permis de conduire valide dans votre pays de résidence. Il s'avérera également fort pratique si vous vous faites arrêter pour une **infraction au code de la route** d'un pays par un agent qui ne comprend pas votre langue. Le PCI traduit votre permis de conduire en une dizaine de langues!

5. Ne pas informer ses proches de ses vols et de son itinéraire.

Vous voyagerez plus en paix en sachant que, s'il vous arrive un problème et que vous ne puissiez communiquer avec vos proches, ces derniers pourront remettre votre itinéraire au ministère des Affaires étrangères, entre autres, et activer les recherches.

Il est également important que vos proches puissent vous joindre facilement en cas d'urgence.

6. Ne pas s'informer sur les frais d'itinérance.



CONSEIL de VOYAGES

L'itinérance internationale permet au client d'un réseau sans fil de se connecter automatiquement à un réseau sans fil d'un autre pays. Des frais d'itinérance sont toutefois exigés. Ceux-ci s'appliquent à l'accès Internet, aux appels vocaux, aux messages textes, aux images, en fait à tout ce qui est reçu, téléchargé ou envoyé lorsque vous vous trouvez à l'extérieur de la zone de réseau couverte par votre plan, et ce, même au Canada.

À retenir: les frais d'itinérance s'accumulent dès que votre cellulaire est allumé. Même si vous ne l'utilisez pas, des données peuvent être émises, téléchargées ou reçues automatiquement. Bref, vous risquez de recevoir à votre retour de voyage une facture plutôt salée.

L'idéal, c'est évidemment de voyager sans cellulaire. Mais si vous ne pouvez-vous en passer, prenez certaines précautions avant votre départ.

Plusieurs options s'offrent à vous.

- Vous pouvez notamment vous procurer un forfait voyage pour les appels interurbains et les transmissions de données auprès de votre fournisseur de services. Pensez toutefois à vous informer sur la façon de faire pour suivre de près vos frais d'itinérance pendant le voyage ainsi que le montant accumulé.
- Vous prévoyez utiliser votre appareil uniquement pour les appels vocaux? Vous pouvez alors désactiver les connexions réseau en itinérance ou régler votre appareil en mode «avion» en tout temps, puisque la surfacturation est principalement liée à l'utilisation d'Internet, de la messagerie texte et de la transmission de données.
- Vous pouvez aussi vous procurer sur les lieux mêmes un appareil peu coûteux, ou encore une carte d'appel prépayée auprès de l'un des fournisseurs de services locaux. Dans ce dernier cas, assurez-vous que votre appareil est compatible avec la fréquence du réseau utilisée dans le pays que vous visitez.

7. Voyager sans assurance voyage.

Sans **assurance**, un voyage annulé, écourté ou prolongé, un problème de santé ou un accident à l'étranger pourraient vous coûter très cher. Exemples: une consultation et des soins aux urgences dans le Vermont peut engendrer des frais d'environ 2 000\$; une hospitalisation de trois jours aux soins intensifs en Floride peut coûter 26 000\$ et plus; un malaise cardiaque à bord d'un bateau de croisière, avec évacuation, hospitalisation et rapatriement au Québec, peut tourner autour de 37 000\$!

Le hic: la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse qu'une partie des services de santé reçus à l'extérieur du Québec, et selon les tarifs en vigueur ici, qui ne sont pas nécessairement les mêmes qu'à l'étranger ou ailleurs au pays. De plus, certains services ne sont pas couverts par la RAMQ,



CONSEIL de VOYAGES

comme le transport d'urgence, le rapatriement au Québec, les médicaments achetés à l'extérieur de la province, l'hébergement et les repas du conjoint s'il doit prolonger son séjour.

Il y a aussi les possibles coûts associés à l'annulation du voyage en raison d'une urgence médicale ou familiale, au retard de vol ou encore à la perte ou au vol de vos bagages que vous devrez assumer.

Donc, pour partir l'esprit tranquille, munissez-vous toujours d'une assurance voyage adéquate dès que vous partez à l'extérieur du Québec. Mais d'abord, n'oubliez pas de vérifier attentivement la couverture voyage de votre assurance collective et celle de votre **carte de crédit** (généralement Or ou platine), s'il y a lieu. Elles peuvent être intéressantes, et il est inutile de payer deux fois pour la même protection. Assurez-vous seulement pour les services non compris. C'est possible, puisque les assurances voyage peuvent être vendues à forfait ou à la pièce.

8. Laisser son passeport à l'hôtel.

Passeport Canada recommande de garder son passeport sur soi en tout temps. En cas de contrôle, vous devrez, en effet, présenter une pièce d'identité reconnue, pas une photocopie. À cet effet, la ceinture porte-billets, ou encore la pochette au cou, est fort pratique pour transporter le passeport en sécurité, sous les vêtements. De retour à l'hôtel, déposez celui-ci dans le coffre-fort de votre chambre.

Mais avant même de partir en voyage, n'oubliez pas de faire deux photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos papiers importants (permis de conduire, carte d'assurance maladie, etc.) et d'en laisser une copie à un ami ou à un parent en qui vous avez confiance et qui ne part pas avec vous. Gardez l'autre copie avec vous au moment de votre voyage et laissez-la dans un endroit sûr mais ailleurs qu'avec votre passeport.

Vous pouvez également scanner la première page de votre passeport et la télécharger sur une clé USB, qui se transporte aisément et que vous conserverez dans une autre pochette que celle de votre passeport.

Vous pouvez aussi vous envoyer la page scannée à une adresse courriel à laquelle vous pourrez accéder sans problème une fois à l'étranger. Ainsi, en cas de perte ou de vol de votre précieux document, vous aurez toutes les données pour le remplacer rapidement.

Espérant que ces quelques conseils puissent vous faciliter la vie, en voyage !